

Jeudi 2 octobre 2008

Conseil du STIF du 2 octobre 2008

Des Parcs Relais plus attractifs

Interface entre la voiture et –essentiellement- le train, le Parc Relais est l'un des principaux supports de l'intermodalité en contribuant à l'attractivité des transports en commun. Dès décembre 2006, le Conseil du STIF a défini cinq grandes orientations stratégiques réunies au sein d'un schéma directeur.

Dans le cadre de cette démarche, le Conseil a approuvé plusieurs mesures illustrant sa volonté de rendre plus attractif les Parcs Relais déployés sur l'Ile-de-France.

La création d'un label pour garantir aux usagers une qualité de prestation standardisée en termes de propreté, sécurité, accueil, information et de conditions d'accès aux transports publics.

La labellisation des Parcs Relais concernera dans un premier temps 83 Parcs Relais, principalement installés en Grande Couronne où la nécessité de conjuguer le train à la voiture est la plus élevée.

Au total, c'est une enveloppe de 70M€ que le STIF consacrera à ce programme.

Vers une utilisation des passes Navigo. Une expérimentation débutera fin 2008 permettant aux abonnés d'un Parc Relais disposant d'un passe Navigo ou Navigo Découverte, d'utiliser leur passe comme carte d'accès au Parc Relais. Les expérimentations seront réalisées sur les parcs de Chelles-Gournay, Houilles-Carières-sur-Seine et Villejuif-Louis Aragon.

